

LES FAITS SAILLANTS

Plan stratégique 2019-2023

- Au terme de la première année de mise en œuvre de son plan stratégique 2019-2023, la Commission a atteint 87 % (7 sur 8) des cibles qu'elle s'était fixées (p. 13).

Déclaration de services aux citoyens

- Les engagements en matière de délais de traitement ont été respectés dans une proportion de 82 %, soit dans 9 cas sur 11 (p. 22).

Activités du tribunal

- Concernant les recours pour lesquels une médiation a été tenue, celle-ci a permis de régler les dossiers sans décision du tribunal dans 71 % des cas (p. 25);
- Au total, 67 % des recours ont été fermés sans décision du tribunal (p. 25);
- Le délai moyen de traitement total pour tous les types de recours s'établit à 3,3 mois par rapport à 2,7 mois en 2018-2019 (p. 26);
- Le délai moyen de traitement total des dossiers fermés par décision s'établit à 5,1 mois par rapport à 3,4 mois en 2018-2019 (p. 27);
- Tous types de recours confondus, le délai moyen de délibéré s'établit à 15 jours, une diminution de deux jours par rapport à l'année 2018-2019 (p. 27).

Activités de surveillance

Mandats d'enquête :

- Sur les 170 demandes d'enquête menées à terme au cours de l'année, 28 (16 %) se sont avérées fondées (p. 29);
- Sur les 179 enquêtes réalisées à l'initiative de la Commission, 94 (53 %) se sont avérées fondées (p. 29);
- Le délai moyen de traitement des demandes d'enquête est passé de 0,7 à 1,0 mois (p. 31);
- Les recommandations formulées ou ayant fait l'objet d'un suivi en cours d'année ont donné lieu à un progrès satisfaisant dans 93 % des cas (p. 32).

Mandats de vérification et d'étude :

- La Commission a effectué une vérification en matière de dotation et sept vérifications ponctuelles (p. 33);
- Pour les mandats de vérification ou d'étude ayant fait l'objet d'un suivi, 94 % des recommandations formulées ont donné lieu à un progrès satisfaisant (p. 38).